

**DEPARTEMENT
DE L'EURE**

ARRONDISSEMENT

**COMMUNE
D'EZY SUR EURE**

Date de convocation :
jeudi 19 janvier 2017

Nombre de Conseillers
en exercice :
23

Nombre de Conseillers
présents :
17

Nombre de Conseillers
votants :
21

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**MAIRIE D'EZY SUR EURE
COMPTE RENDU DETAILLE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept janvier

**à 21H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure,
légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire**

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, M. ROUSSET, D. DUVAL, D. HERMET, C. ROUGERON, C. NOË, E. GROUX,
M. BÉNARD, J. BRET, J.M BRUNET, R. CHEVRETEAU, A. FOLLIARD, V. GOUIN, S. GUIARD
C. HÉROUARD, I. LEGGETT, V. RÉVEILLARD
formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

J. BARONNET pouvoir à M. ROUSSET
D. CLARKE pouvoir à C. ROUGERON
A. MONCOMBLE pouvoir à P. LEPORTIER
M. PAGÈS pouvoir à C. NOË

ABSENT EXCUSÉ ET NON REPRESENTÉ :

A. FOURMAUX, A. TOUTAIN

ADMINISTRATION :

Q. DELPORTE.

Madame Isabelle LEGGETT est élue secrétaire de séance



Compte rendu du Conseil Municipal

de la séance du 27 janvier 2017

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de conseillers absents excusés et représentés : 4
Nombre de conseiller absent excusé : 2

Monsieur LEPORTIER, ouvre la séance à 21H10
Secrétaire de séance : Madame Isabelle LEGGETT

Le compte rendu du 16 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

➤ 1 - Finances

a - Débat d'Orientations Budgétaires 2017

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Martine ROUSSET 1^{ère} Adjointe en charge des finances : comme l'année passée l'adoption du budget doit être précédée d'un débat sur les orientations budgétaires de l'année à venir.

Madame Martine ROUSSET présente l'ensemble des documents suivants:

- 1) Bilan de l'année 2016
- 2) Prospective financière / Evolution des principales masses budgétaires
- 3) Etat de la dette communale.

Concernant le fonctionnement, la Commune va devoir supporter à nouveau une baisse des dotations de l'Etat, une augmentation des charges de personnels liées aux nouvelles grilles indiciaires issues du « Parcours professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) » décidé par le législateur et la mise en place d'une redevance spéciale d'enlèvement des ordures générées par la Commune (bâtiments publics et poubelles de ville).

Toutefois ces charges supplémentaires ou baisses de recettes seront compensées par la diminution du taux d'endettement de la Commune et le transfert de la ZAC de Coutumel à l'Agglo du Pays de Dreux.

Suite aux nombreuses économies de fonctionnement réalisées, la Commune a retrouvé ses capacités d'investissement et plusieurs projets vont pouvoir se concrétiser : bibliothèque, rachat de la Maison Berthe en lien avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN), réalisation de l'Eco Quartier.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une délibération de la Région Normandie qui ouvre la voie à une contractualisation avec l'Agglo du Pays de Dreux pour faire bénéficier des fonds régionaux aux communes de l'Eure qui font partie de cette intercommunalité. Ceci devrait également inciter le Conseil Départemental de l'Eure à s'engager lui aussi dans une contractualisation avec l'Agglo du Pays de Dreux afin que la Commune puisse obtenir les subventions auxquelles elle a droit pour financer ses investissements et notamment la bibliothèque.

Délibération adoptée à l'unanimité.

b - Ouverture de crédits avant le vote du budget primitif communal 2017

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a la possibilité d'ouvrir des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2017 dans la limite de 25 % des autorisations accordées l'année précédente :

Il est donc proposé les ouvertures de crédits suivantes :

- Compte 202 : Phase d'approbation du PLU (2500 €) et publicité du PLU : 6668.29 € TTC au total.
- Compte 2031 : Diagnostic structure Salle des Fêtes 1350 € HT soit 1620 € TTC
- Compte 21312 : Porte coupe-feu (Ecole Elémentaire) : 4276.20 € HT soit 5131.44 € TTC
- Compte 21568 : Poteaux incendie : 4695 € HT soit 5634 € TTC
- Compte 2183 : Ecrans d'ordinateurs 1533 € HT soit 1839.30 € TTC

Délibération adoptée à l'unanimité.

c - Dissolution du budget de la Caisse des écoles

Monsieur le Maire présente le dossier : la caisse des écoles était utilisée il y a plusieurs années pour financer des sorties ou spectacles. Toutefois en cas d'absence d'écritures comptables pendant plus de 5 ans celui-ci peut être dissout.

En effet les budgets des écoles sont maintenant intégrés au budget communal et font l'objet d'un fléchage et d'un suivi financier en lien avec les Directrices des deux écoles.

Il est donc proposé la dissolution du budget caisse des écoles.

Délibération adoptée à l'unanimité.

d - Révision des tarifs du camping municipal

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Dominique DUVAL, 2^{ème} Adjointe en charge des affaires scolaires, environnement et du camping municipal.

Pour l'année 2017 il est proposé de ne pas augmenter les tarifs. En 2017 il sera étudié l'opportunité d'installer un terrain de boules ainsi que l'amélioration de la visibilité du camping auprès des offices du tourisme.

TARIFS ANNUELS CAMPING *	2016	2017
Contrat annuel (électricité incluse)		
comprenant : couple-emplacement-véhicule-garage mort-hivernage	1 400,00 €	1 400,00 €
Enfant de moins de 8 ans / jour	1,50 €	1,50 €
Adulte supplémentaire /jour	2,00 €	2,00 €
Hivernage hors contrat annuel (période de fermeture du camping)	112,00 €	112,00 €

TARIFS JOURNALIERS CAMPING *	2016	2017
Emplacement + 1 Adulte	7,00 €	7,00 €
Adulte supplémentaire	2,50 €	2,50 €
Enfant de moins de 8 ans	1,50 €	1,50 €
véhicule	2,50 €	2,50 €
garage mort	2,00 €	2,00 €
branchement électrique	5,50 €	5,50 €

*Les campeurs seront également redevables de la taxe de séjour perçue au profit de l'Agglomération du Pays de Dreux s'élevant à 0,20 € par nuitée et par personne.

Délibération adoptée à l'unanimité.

📁 e - Subvention 2017 : avance sur subvention : Musicalement Vôtre

Monsieur le Maire donne la parole à M. Denis HERMET 3^{ème} Adjoint : comme chaque année l'association Musicalement Vôtre organise un festival de jazz, qui se déroulera le 18 mars prochain.

C'est pourquoi comme en 2016, l'association sollicite une avance sur sa subvention annuelle pour lui permettre d'assumer la charge financière liée à l'organisation du Festival de Jazz 2017.

Toutefois la signature de la convention avec le conservatoire de l'Agglo du Pays de Dreux pour la gestion de l'école de musique, a allégé la trésorerie de l'association, c'est pourquoi Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir accorder une avance de 2 000 € à l'association Musicalement Vôtre contre 6 000 € l'an passé.

Délibération adoptée à l'unanimité.

📁 f - Demande de subvention exceptionnelle : Ezy et son histoire

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Claude ROUGERON, 4^{ème} Adjoint en charge du CCAS mais également Président d'Ezy et son histoire.

La venue des « Petits Chanteurs à la Croix de Bois » et la réalisation du livre/dvd sur la ville d'Ezy ont engendré des frais importants pour l'association. Aussi il est demandé au Conseil Municipal une subvention exceptionnelle pour aider l'association à ces dépenses importantes.

Monsieur ROUGERON informe les Conseillers que les administrateurs de l'association ont consenti un prêt de 5700 € à taux zéro au profit d'Ezy et son histoire pour avancer la trésorerie, il manque donc 900 € pour boucler le budget en attendant les retombées liées à la vente des livres/dvd.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 900 € au profit d'Ezy et son histoire.

Les Conseillers font remarquer la nécessité de coordonner les agendas des associations pour obtenir une cohérence dans la répartition des manifestations importantes sur l'année.

Délibération adoptée à 20 voix pour et 1 abstention.

g - Participation financière à l'association « Delos Apei 78 » : année 2017

Monsieur le Maire présente le dossier : la Commune a été sollicitée pour verser une subvention à un organisme qui accueille deux personnes handicapées d'Ezy. Toutefois comme pour l'ensemble des demandes de subvention le Conseil Municipal souhaite avoir un budget complet et une demande chiffrée.

Aussi il est proposé d'ajourner cette délibération pour demander un complément d'information.

Délibération reportée.

h - Participation financière au CFAIE du Val de Reuil année 2016 - 2017

Monsieur le Maire rappelle les faits : tous les ans, la Commune fait l'objet de demandes de participations financières par les établissements d'enseignement accueillant des jeunes domiciliés à Ezy. Cette année, 5 jeunes de la Commune sont scolarisés au CFA du Val de Reuil avec une demande de participation de 60 € par élève (somme identique à l'année passée).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à verser une participation financière de 300 € au CFA du Val de Reuil.

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ 2 - Intercommunalité

a - Agglomération du Pays de Dreux : avis sur le transfert de la compétence du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Monsieur le Maire rappelle les faits : le Conseil Municipal s'est déjà prononcé en décembre 2016 pour s'opposer au transfert de la compétence élaboration des documents d'urbanisme à l'Agglo du Pays de Dreux. Toutefois le législateur a prévu que l'avis des Communes doit être exprimé officiellement entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017.

Monsieur le Maire propose que la Commune s'oppose au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux.

Délibération adoptée à l'unanimité.

b - SIEGE 27 : adhésion à la compétence optionnelle aménagement et exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal que les statuts du SIEGE ont notamment pour objet d'assurer la prise de compétence par le syndicat, à titre optionnel, de l'aménagement et

l'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicule à motorisation électrique, à l'exclusion de toutes autres missions relevant des services de mobilité.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adhérer à cette compétence optionnelle qui confie au SIEGE le soin d'assurer l'exploitation, y compris l'entretien et la supervision des bornes de recharge pour véhicules à motorisation électrique ou hybrides rechargeables installées ou susceptibles d'être installées sur le territoire de la commune.

Il est précisé que l'exercice de cette compétence par le SIEGE ne remet pas en cause l'exercice des autres missions relevant des services de mobilité et de transports, et que ce transfert ne pourra être opérationnel que sous réserve de la validation définitive des nouveaux statuts du SIEGE par arrêté de Monsieur le Préfet de l'Eure et sous réserve de délibération concordante du comité syndical du SIEGE conformément aux dispositions de l'article du projet de statuts.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise qu'il sera prévu 80 000 € d'investissement sur la Commune en 2017 au titre des travaux d'extension du réseau d'éclairage public.

c – SIEGE 27 : modification des statuts

Monsieur le Maire présente les modifications statutaires approuvées par le SIEGE27 :

L'adoption de lois récentes et principalement de celle relative à la transition énergétique pour une croissance verte (TECV) du 17 août 2015 et les modifications introduites dans le code général des collectivités territoriales depuis 2005 nécessitent d'adapter les statuts du SIEGE, groupement de communes auquel adhère la commune depuis 1946, historiquement en charge de la distribution publique d'électricité et de gaz.

Cette modification porte d'abord sur des **extensions de compétence et missions** du SIEGE :

- *Au titre des compétences obligatoires*, le SIEGE envisage de prendre les compétences suivantes :
 - Participation à l'élaboration et à l'évaluation des Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE, SRADDET) et des Plans Climat Air Energie Territoire (PCAET),
 - Contrôle de la politique d'investissement et de développement des réseaux des concessionnaires et contrôle des tarifs de solidarité.
- *Au titre des missions complémentaires*, le SIEGE envisage d'intervenir dans des projets d'aménagement et d'exploitation d'installations de production d'énergie renouvelable de proximité ou des installations utilisant les énergies renouvelables.
- *Au titre des compétences optionnelles*, le SIEGE se propose d'exercer la compétence suivante intitulée « aménagement et exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicule à motorisation électrique » à l'exclusion de toutes autres missions relevant des services de mobilité afin de laisser aux communes et EPCI à fiscalité propre le soin de les développer au titre de leur compétence transports.

La réforme procède ensuite à des adaptations de forme fondées sur les évolutions législatives récentes (Loi Communes nouvelles, TECV, ...) n'ayant pas d'incidence sur l'exercice des compétences historiques du SIEGE :

- Prise en compte de l'effet « communes nouvelles » (article 9),
- Consécration de la Commission Consultative Paritaire (article 12),
- Les travaux d'effacement coordonnés et la mise à disposition de moyens pour l'élaboration et le suivi des PCAET (articles 3-1 et 8).

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les modifications statutaires énoncées ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire présente le projet de Programme Local de l'Habitat 2017-2023 soumis à l'approbation des communes de l'Agglo du Pays de Dreux :

Le projet de Programme Local de l'Habitat vise à répondre à 4 grandes orientations au travers de différentes actions :

Orientation 1 : Favoriser un développement maîtrisé et équilibré du territoire

1. Production de 655 logements par an sur l'ensemble du territoire
2. Production de 100 logements sociaux par an sur l'ensemble du territoire
3. Définition d'une stratégie et d'outils fonciers
- 4a. Diversification de l'offre de logements dans les Quartiers en Politique de la Ville
- 4b. Poursuite du renouvellement urbain dans les quartiers centraux des villes
- 4c. Reconstitution de l'offre dans le cadre du NPNRU Bâtes-Tabellionne
5. Veille sur les équilibres de peuplement et mise en place des outils adéquats

Orientation 2 : Développer une offre de logements répondant localement à la diversité des besoins et favorisant les parcours résidentiels,

6. Favoriser le développement de produits individuels abordables et de qualité par le biais d'opérations groupées
7. Promotion des produits en direction des différentes catégories de séniors
- 8a. Développement de produits logements adaptés aux jeunes et aux personnes en difficulté
- 8b. Développement et réhabilitation de l'offre d'hébergement
9. Mise aux normes / remise en état des aires d'accueil existantes

Orientation 3 : Intervenir sur le parc ancien pour en améliorer la qualité et l'attractivité,

- 10a. Requalification du parc privé existant sur Dreux à travers une OPAH-RU
- 10b. Requalification du parc privé existant sur l'ensemble de l'Agglomération au travers d'une OPAH ou d'un PIG
11. Encourager la rénovation thermique du parc social
12. Elaboration d'une stratégie d'actions sur les copropriétés

Orientation 4 : Mettre en place une gouvernance de la politique de l'habitat.

13. Assurer le suivi et l'évaluation de la politique locale de l'habitat
14. Faire de la Conférence Intercommunale du Logement un espace d'échanges et de retour d'expérience sur le logement

Monsieur le Maire rappelle que le PLU de la commune et le PLH doivent avoir des orientations compatibles. C'est notamment le cas en matière de production de logements sociaux, même si le PLU prévoit un nombre plus important afin d'être en conformité avec la loi ALUR qui impose 20 % de logement sociaux dans les communes de plus de 3500 habitants.

Ainsi dans le cadre de l'application de la loi Solidarité et Citoyenneté qui donne au Préfet la possibilité de définir le nombre de logements sociaux par commune celui-ci devra en tenir compte.

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ 3 – Administration communale

📁 a – Convention de gestion pour l'éclairage des cours extérieurs du tennis

Monsieur le Maire présente le dossier : l'association Ezy Tennis Club a sollicité la Commune pour la réalisation d'un projet d'éclairage des courts extérieurs. Une rencontre a eu lieu entre les dirigeants de l'association et la municipalité pour rédiger une convention relative à ce projet.

Il a donc été décidé que le projet sera financé par l'association et qu'elle prendra en charge les consommations, la maintenance (hors ampoules) et qu'une rétrocession à la Commune sera effectuée au terme d'un délai de 10 ans ou en cas de dissolution de l'association.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer ladite convention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

📁 b – Adhésion au dispositif de « Participation Citoyenne »

Monsieur le Maire expose le dossier : le dispositif de « Participation Citoyenne » a été présenté au Conseil Municipal en 2015 et en novembre 2016 une réunion publique a été organisée avec la Gendarmerie Nationale.

Cette réunion avait pour but de présenter le dispositif à la population et de recenser les personnes volontaires souhaitant devenir « référent citoyen » dans leur quartier.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le protocole avec la Gendarmerie Nationale et la Préfecture de l'Eure pour inscrire la Commune dans ce dispositif.

Délibération adoptée à 20 voix pour et 1 abstention.

➤ 4 - Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du déroulement du 40^{ème} anniversaire du Jumelage « Ezy – Brensbach » en 2017 (à Brensbach) et 2018 (à Ezy).

Le déplacement en Allemagne est prévu du 25 au 28 mai. A l'occasion du 40^{ème} anniversaire, il serait souhaitable qu'il y ait une délégation importante du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 23h30.

À Ezy sur Eure, le 27 janvier 2017

Le Maire,
Pierre LEPORTIER

